



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Udaf

Ardèche

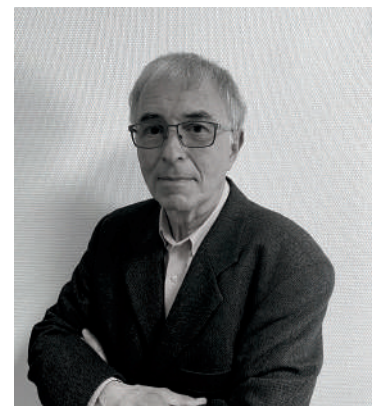
UNIS POUR LES FAMILLES

LE MOT DU PRÉSIDENT



Après deux années de repli dues à l'épidémie de Covid, l'Udaf de l'Ardèche retrouve un fonctionnement plus habituel au travers de ses activités et services. Ils se sont renforcés cette année de nouvelles actions, à destination des familles Ardéchoises.

En parcourant ce rapport d'activité, vous trouverez qu'au-delà du service des mandataires judiciaires et du service des Mesures d'Accompagnement Sociale Personnalisé, notre palette d'action s'est renforcée des Points Conseil Budget et du Conseil Numérique..



Sur le plan de l'Institution Ardéchoise, les administrateurs de l'Udaf de l'Ardèche se rencontrent avec régularité et constance. En effet, au minimum une fois par mois se déroule en alternance réunion de bureau et réunion du conseil d'administration. Les administrateurs travaillent au sein des différentes commissions comme : la commission de contrôle, la commission financière et patrimoine, la commission éthique et bientraitance, la commission développement vie associative et développement associatif, la commission sociologie politique familiale.

Par ailleurs, afin de répondre aux sujets d'actualités ou bien à des démarches spécifiques, les administrateurs de l'Udaf activent des groupes de travail. J'évoquerais en exemple le groupe de travail sur le projet associatif, l'actuel projet arrivant en échéance à la fin de l'année 2022, nous devons le revisiter

De même, je citerais, le groupe "communication" et les groupes de travail "projet immobilier", en effet, de la phase "projet" nous passons aujourd'hui à la phase "réalisation" des travaux de construction des nouveaux locaux du siège de l'Udaf, de l'antenne de Privas et de la "Maison de la Famille" de l'Ardèche. Un projet certes ambitieux mais devenant de plus en plus nécessaire, voire impératif en raison de la vétusté et de l'inadaptabilité des locaux actuels. Nous pourrions ainsi, assurer accessibilité, sécurité, meilleures conditions de travail aux salariés et aux bénévoles de l'Udaf. En tout état de cause, nous pourrions mieux accueillir les personnes et les familles accompagnées.

Au-delà de ces réunions de travail très régulières, l'Udaf de l'Ardèche a donné la parole aux mouvements et aux associations familiales lors d'une "conférence des mouvements". Celle-ci a eu pour thème "Le bénévolat". Quelques exemples de sujets abordés lors de ce moment d'échange : qu'est ce qui fait bénévole ; la responsabilité des dirigeants associatifs ; les missions du bénévole ; manager les bénévoles ; au sein de la gouvernance associative, quelle place laisser aux autres...

L'Udaf de l'Ardèche est présente au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes en œuvrant au sein de l'Union Régionale des Association Familiale AURA. En effet, celle-ci a tenu son Forum régional dans la grande salle du Conseil Régional à Lyon. Le thème abordé "La parole aux jeunes ! Après la crise sanitaire, comment envisagent-ils l'avenir ? ", a permis des débats nombreux et enrichissant.

Je profite de ces dernières lignes pour remercier les bénévoles et les salariés de l'Udaf de l'Ardèche et les Associations Familiales Ardéchoises qui par leur courage, leur obstination contaminante, aident et défendent les familles au quotidien.

Paul BOMBRUN
Président

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	03
LES TEMPS FORTS	05
LES SERVICES DE L'UDAF DE L'ARDÈCHE	06
L'INSTITUTION	07
• Les orientations stratégiques 2018 - 2022	08
• Le bureau et les membres du conseil d'administration en 2022	10
• La gouvernance associative	11
• Les représentations familiales	12
• Témoignage du président la commission Ethique et Bienveillance	13
• La convention Unaf - Udaf	14
• Les associations adhérentes	16
• Participation à la vie du réseau Unaf - Udaf	17
• Tout un réseau uni pour les familles	18
• L'Udaf de l'Ardèche en chiffres (en 2022)	19
LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES	20
• Le mot du directeur	21
• Les objectifs du plan stratégique opérationnel	22
• Le service MJPM	23
• Le service ISTF	31
• Le service DPF	32
• Le service MASP et MAESF	33
• Le service PCB	35
• Le service ASLL	37
• Le Service FAJ	38
• Le service FUL.....	40
• Le Conseiller Numérique.....	42
LA CONCLUSION	44
LE PÔLE ADMINISTRATIF DE L'INSTITUTION	46
L'ORGANIGRAMME	47

LES TEMPS

FORTS DE L'ANNÉE 2022

02 MARS 2022

Rencontre avec le Président du Tribunal de Grande Instance de Privas

16 MARS 2022

Cérémonie de Remise de la Médaille de l'Enfance et des Familles en présence d'Adrien Taquet, Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé

25 AVRIL 2022

Conférence des mouvements familiaux « le bénévolat » au Pouzin
« Intervention de l'Union Nationale des Associations Familiales (Unaf) »

30 MAI 2022

Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire

23 JUIN 2022

Changement du prestataire en téléphonie

JUIN / SEPTEMBRE 2022

Participation à la Caravane des Droits de Joyeuse et de St-Agrève

SEPTEMBRE 2022

Appel à candidature et Renouvellement des Représentants des Usagers au sein de la Commission des Usagers (CDU)

SEPTEMBRE à NOVEMBRE 2022

Évolution du logiciel métier et Formations

SEPTEMBRE à DÉCEMBRE 2022

Entretiens professionnels

05 SEPTEMBRE 2022

Rencontre des Députés de l'Ardèche

SEPTEMBRE / OCTOBRE 2022

Réunions d'expressions des Majeurs Protégés sur l'antenne de Privas, d'Aubenas et d'Annonay

11 Octobre 2022

Journée institutionnelle, bilan des actions réalisées 2021-2022

21 NOVEMBRE 2022

Rencontre des représentants CAF CPAM ET MSA

29 NOVEMBRE 2022

Acquisition du terrain pour le projet bâtiment



LES SERVICES DE L'UDAF DE L'ARDÈCHE



MJPM

Mandataire Judiciaire à la Protection des
Majeurs

DPF

Délégué aux Prestations Familiales

ISTF

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

MASP ET MAESF

Mesure d'Accompagnement
Social Personnalisé

Mesure d'Accompagnement

en Economie Sociale et Familiale



FAJ

Fonds d'Aide aux Jeunes

FUL

Fonds Unique Logement



PCB Labélisé

Point Conseil Budget

ASLL

Accompagnement Social Lié au Logement



Conseiller Numérique

Couvrant l'ensemble
du territoire Ardèchois

L'INSTITUTION



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2018-2022

AXE 1

Développer et consolider
le réseau d'associations
familiales et sa dynamique

- Se donner les moyens d'une connaissance étayée des familles présentes sur le département.
- Développer de nouveaux partenariats et des modalités d'articulation avec les acteurs sur le territoire.
- Soutenir le monde associatif dans un contexte où l'engagement bénévole s'effrite, et où les politiques territoriales sont plus complexes à appréhender.
- Engager une politique de communication soutenue et moderne (médias adaptés).
- Remise en place d'une conférence des Mouvements des Associations familiales de l'Ardèche.

- Être présent dans les débats et choix autour d'enjeux de société qui impactent les familles. Être impliqué dans l'analyse des besoins et de l'offre sur le territoire.
- Représenter et défendre les intérêts matériels et moraux des familles en nous ajustant aux évolutions sociétales et dans le respect du code de la famille.
- Favoriser l'équilibre et la pérennité des relations familles, et lutter ainsi contre la précarité.

AXE 2

Être présent et actif face aux
enjeux de société en lien avec
l'intérêt des familles et
valoriser la représentation
familiale

AXE 3

Garantir la qualité des services rendus et les développer

- Poursuivre l'évolution organisationnelle de notre institution.
- Valoriser l'innovation dès qu'elle sert l'intérêt des familles.
- Discerner et favoriser le développement d'actions et de services au regard des besoins sociétaux actuels, sans se substituer aux acteurs légitimes.

- Développer l'appui de l'Udaf sur l'aide aux aidants.
- Favoriser le développement durable.
- Mettre en œuvre des actions visant à mettre en relation les familles avec les autres acteurs de l'éducation (citoyenneté, autonomie des jeunes, etc...).

AXE 4

Être ressource sur les politiques spécifiques de l'éducation des enfants et du vieillissement

LE BUREAU DE L'UDAF DE L'ARDÈCHE EN 2022



PAUL BOMBRUN
Président



Jean-Michel PAULIN
Vice-Président
Président de la Commission
Éthique et Bien-être



Robert COMTE
Vice-Président
Président de la Commission
de Contrôle



Benoît MONTICCIOLO
Vice-Président
Membre de la Commission
Financière et Patrimoine



Didier MEHL
Vice-Président
Président de la Commission
Développement Vie Associative



Patrick BELGHIT
Trésorier
Président de la Commission
Financière et Patrimoine



Bernard PIN
Trésorier-Adjoint
Membre des commissions : Financière et
Patrimoine et Sociologie Politique Familiale



Mariane RAMBAUD
Secrétaire
Présidente de la commission Sociologie
Politique Familiale



Ghislaine MICHEL
Secrétaire Adjointe
Vice-présidente de la Commission de Contrôle

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2022



Geneviève DE ZAYAS
Administratrice
Membre de la Commission
Sociologie Politique Familiale



Bernard DUTHOIT
Administrateur
Membre de la Commission
Développement Vie Associative



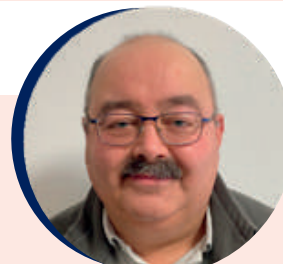
Alain FOURGOUX
Administrateur
Membre de la Commission
Sociologie Politique Familiale



Marie-Pierre GARIEL
Administratrice
Membre des Commissions :
Sociologie Politique Familiale
et Développement Vie Associative



Yves METEIL
Administrateur
Membre des
Commissions de Contrôle et
Développement Vie Associative



Frédéric ORTIS
Administrateur
Membre de la
Commission « Immobilière »



Frédérique MATHON
Administratrice
Membre de la
Commission Sociologie Politique
Familiale



Dominique MASSONI
Administratrice



Pierre COUSIN
Administrateur
Membre des Commissions :
Éthique et Bien-être et
Développement Vie Associative

Catherine GINESTOUX
Administratrice

Nadine MONTAGNE
Administratrice

Membre de la Commission
Éthique et Bien-être

LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

Des administrateurs au cœur des préoccupations familiales.

Être administrateur, c'est assumer un rôle au service de l'intérêt général. C'est être à la fois témoin et contributeur.

Témoin, parce qu'il doit être au plus près des réalités familiales et contributeur, car il doit alerter et proposer aux pouvoirs publics des modalités de réponse face aux préoccupations quotidiennes des familles.

Les principes humanistes fondent l'action associative. Si les valeurs sont importantes et nécessaires, c'est avant tout, le fait de les faire vivre qui donne du sens à celles-ci.

Les principes partagés sont :

La politique familiale menée par nos gouvernants ne doit pas appauvrir le concept de cellule familiale.

L'Udaf doit tenir compte des évolutions de l'environnement de plus en plus complexe pour être efficiente et mieux répondre aux attentes des familles.

Le partenariat entre les associations

Les administrateurs ont en charge la gestion de l'Udaf, du budget et de sa réalisation.

Ils décident des grandes orientations, des développements stratégiques de l'Udaf, influencent la bonne marche des services professionnels.

Le Conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'Udaf qui délègue sous la responsabilité du Président, ses pouvoirs au Directeur pour l'organisation des services de l'Udaf.

Le conseil d'administration en 2022, c'est :

20 administrateurs,
Tous bénévoles et issus
des associations
familiales adhérentes

6 réunions du Conseil
d'Administration et
4 réunions du Bureau

2 réunions
de la Commission
Financière et Patrimoine

3 réunions
de la Commission
de Contrôle

6 commissions
Éthique et Bienveillance

LES REPRÉSENTATIONS FAMILIALES

Depuis 1945, l'Udaf a pour mission de représenter les familles dans les instances locales et départementales.

En 2021, les représentants familiaux ont porté la voix des familles dans les champs de la parentalité et de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, de la consommation et du budget familial, du logement, des prestations et droits des familles, dans l'accompagnement de la vulnérabilité.

Parentalité
et éducation

PARENTALITÉ ET ÉDUCATION

Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant (CDAJE), Conseil de l'éducation nationale (CDEN), Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative, Commission d'agrément en vue d'adoption, Schéma départemental des services aux familles (SDSF).

SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE

Commission territoriale de santé (ARS), Commission santé mentale, Commissions des usagers des établissements sanitaires, Commissions des droits de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Conseils de surveillance des hôpitaux, Conférence régionale de santé et d'Autonomie (CRSA), Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ardèche dont nous assurons la 1ère vice-présidence, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mutualité sociale agricole (MSA).

Santé et
protection sociale

Consommation
et budget familial

CONSOMMATION ET BUDGET FAMILIAL

Commission d'examen des situations de surendettement des particuliers et des familles, Comité local d'usagers du trésor public, SAGE (Gestion de l'eau), Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA), Jury pour la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire, commission des taxis et voiture de petite remise.

LOGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Droit au logement Opposable (DALO), Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), Organismes de logement sociaux (ARDECHE HABITAT), SOLIHA, (Solidaires pour l'Habitat). Commission consultative des services publics locaux, Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics locaux, Commission des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, Commission des transports publics particuliers des personnes de l'Ardèche.

Logement et
environnement

Prestations et
droits des familles

PRESTATIONS ET DROITS DES FAMILLES

Prestations et droits de familles, Conférence du pacte territorial pour l'insertion, Revenu de Solidarité Active (RSA), Conseil de la prévention de la délinquance, d'aide aux victimes, lutte contre la drogue, dérives sectaires et violences faites aux femmes, Commission de sélection d'appels à projet Conseil Départemental, Centre Communal d'Action Sociales (CCAS) et Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

ACCOMPAGNEMENT DES VULNÉRABILITÉS

Conseil de famille des pupilles de l'Etat, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, Commission de la sécurité routière, Conférence Partenariale pour l'Insertion.

Accompagnement
des vulnérabilités

TÉMOIGNAGE

« Installée fin 2021 par le Conseil d'administration, la commission éthique et bientraitance se compose paritairement de 6 administrateurs et 6 salariés.

L'éthique, en général, repose sur la reconnaissance et l'adhésion à des valeurs. C'est donc à partir du socle fondateur de nos valeurs qu'une définition a été inscrit dans la charte éthique de l'Udaf de l'Ardèche.

Celle-ci constitue un des outils privilégiés de vigilance dans la gestion des risques tant pour pour les personnes protégées que pour les acteurs travaillant auprès de ces personnes. C'est une instance de réflexion non décisionnelle.

Elle donne des repères, une référence commune, afin de guider le comportement et l'action de chacun des membres de l'UDAF (salariés et administrateurs). Elle se doit d'inciter à la réflexion nécessaire en interne pour une distanciation et une analyse des situations repérées et être un espace d'écoute, de conseils et de soutien à disposition de l'ensemble des acteurs.

Dynamique et évolutive, elle aura donc à s'enrichir en fonction des questionnements éthiques sur lesquels les membres de la commission seront amenés à réfléchir.

En 2022, elle s'est réunie à cinq reprises et a été amené à positionner son point de vue sur un ensemble de questionnements concernant notamment les directives anticipées, les pratiques liées à la bientraitance et à la déontologie.....».

Jean-Michel PAULIN - Président de la Commission Ethique et Bientraitance



LA CONVENTION

UNAF-UDAF

Une convention d'objectifs ambitieuse pour la période 2022-2026

Dans le cadre de la réforme du Fonds Spécial de 2005, le principe des conventions d'objectifs entre l'Unaf et les Udaf a été mis en place depuis le 1er janvier 2007. L'Udaf de l'Ardèche a donc signé une nouvelle convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Unaf pour la période 2022-2026.

3 conventions d'objectifs :

1 - NUMÉRIQUE « CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT ET PARENTALITÉ »

Cette action apparaît nécessaire voire indispensable. Elle répond à un besoin et une réelle demande de l'ensemble des familles/parents quel que soit leur composition ou leur situation socio-professionnelle.

L'Udaf de l'Ardèche s'inscrit dans la continuité de l'accompagnement des publics défavorisés mais aussi aux familles qui n'ont pas accès au numérique ou qui ont besoin d'être soutenu dans leur pratique du numérique.

Il s'agit de mettre en place des lieux ouverts à tous dans lesquels un professionnel de l'UDAF proposera des conseils confidentiels, gratuits, et personnalisés concernant la parentalité numérique et l'inclusion numérique.

Dans le champ de la parentalité numérique

- Accompagnement des parents : travailler à distance, suivre la scolarité des enfants, faire les inscriptions à la cantine etc., les écrans (gestion du temps passé), protéger ses données personnelles, les réseaux sociaux, accompagner les enfants sur internet etc,
- Mettre en réseau les acteurs de terrain au contact des parents et des familles,
- Sessions de formation en petit groupe à destination des parents et des familles mais aussi des professionnels et bénévoles.

Dans le champ de l'inclusion numérique

- Favoriser l'accès aux droits,
- L'insertion des familles et des personnes éloignées ou en difficulté par l'utilisation des outils numériques,
- Former aux démarches administratives en ligne.

2 - ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

Les conseillères interviennent sur tout le département dans une démarche d'« aller vers ».

Pour l'Udaf de l'Ardèche, il s'agit de répondre aux besoins des personnes en difficulté financière, sur le département en :

- proposant un conseil gratuit et confidentiel à toutes les personnes souhaitant se renseigner pour améliorer la gestion de leur budget (épargne, assurances, prêts, fiscalité, droit à des aides, conseils juridiques, logement, précarité énergétique...) afin de prévenir le surendettement,
- Apportant des solutions le plus tôt possible aux personnes en difficultés financières pour améliorer leur situation budgétaire avec le suivi d'un budget prévisionnel, une aide/médiation aux factures impayées... ,
- Accompagnant les ménages dans leurs demandes d'aide sociale (RSA, aides aux logements, accès aux tarifs sociaux de gaz et de l'électricité, éco-gestes pour apprendre à économiser l'électricité, le gaz ou l'eau...),
- Anticipant un changement de situation familiale ou professionnelle suite à un accident de la vie (divorce, chômage, décès...) ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses,
- Accompagnant à l'ouverture des droits,
- Aide au montage des dossiers de surendettement et des dossiers de microcrédit.

3 - STRUCTURER ET DÉVELOPPER DES LIEUX DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Le Conseil d'Administration de l'UDAF 07 a décidé de développer un lieu d'accueil supplémentaire, agréable, pratique, adapté et moins énergivore pour les familles sur le département de l'Ardèche. Cette « Maison » aura aussi vocation à intervenir en soutien, au développement et à la promotion de la vie associative, et aux porteurs de projet en direction de l'ensemble des familles : « Développer et renforcer les réseaux et la coordination territoriale afin d'améliorer les complémentarités ».

Un lieu unique pour les familles, gratuit, leur garantissant l'anonymat, un espace d'information, de médiation, d'orientation, de rencontre et de dialogue avec sa déclinaison itinérante dans une démarche « Allez Vers » tend à devenir l'élément primordial voir prioritaire de toutes les politiques publiques.

La labellisation « Maison De la Famille » s'inscrit dans la continuité des dispositifs existants et des partenariats mis en place dans l'intérêt de toutes les familles.

La « Maison de la Famille » s'inscrit dans les 4 axes stratégiques du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) et des Conventions Territoriales Globales (CTG).

En amont, un diagnostic territorial sera réalisé afin d'identifier les besoins et rencontrer les associations familiales ayant une mission spécifique de soutien aux parents.

C'est un service généraliste à destination de l'ensemble des familles du département présentant différentes offres de service à l'attention des parents : information, accueil inconditionnel, appui au collectif de parents, proposition de services de soutien à la parentalité, accès aux outils numériques.

LES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES



L'UDAF DE L'ARDÈCHE EN 2022, C'EST

7 075
FAMILLES
ADHÉRENTES

44
ASSOCIATIONS
FAMILLES
ADHÉRENTES

10
MOUVEMENTS
FAMILIAUX

PARTICIPATION À LA VIE DU RÉSEAU UNAF-URAF

**12
MARS
2022**

Forum " La Parole aux Jeunes ! Après la crise sanitaire, comment envisagent-ils l'avenir ? "
Lyon

**21
MARS
2022**

Assemblées Générales Uraf et Conseil d'Administration
Saint Galmier

**25 & 27
MARS 2022**

Journée des Présidents et Directeurs Unaf
Auxerre

**25 & 26
JUN 2022**

Assemblée Générale de l'Unaf Rodez

**15
OCTOBRE
2022**

Journée des Présidents et Directeurs Unaf
Paris

**28
NOVEMBRE
2022**

Assemblée Générale Uraf et Conseil d'Administration
Saint Galmier

TOUT UN RÉSEAU UNI POUR LES FAMILLES

En se dotant d'une politique familiale volontariste, l'état a accordé une valeur sans précédent au monde associatif en créant les Udaf, des partenaires institutionnels, unissant les associations familiales dans leur diversité, pour représenter et défendre les intérêts de l'ensemble des familles.

L'UNAF

L'Union Nationale des Associations Familiales est une institution officielle de représentation des familles vivant en France créée par l'ordonnance du 03 mars 1945, confirmée par le législateur avec la loi du 11 juillet 1975 et le Conseil Constitutionnel le 28 mai 2010.

L'UNAF qui mène 4 missions pour améliorer la vie des familles anime le réseau à l'échelon national :



En 2022, notre réseau est reconnu comme :

- Le 1er opérateur associatif des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- Le 1er acteur associatif de médiation familiale
- Le 1er réseau des Points Conseil Budget
- Le 1er réseau de plateforme micro-crédit personnel
- Le 1er réseau de services de délégués aux prestations familiales
- L'acteur majeur du soutien à la parentalité.

L'URAF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'Union Régionale des Associations Familiales (URAF) Auvergne Rhône Alpes (AURA) est, à l'échelon régional, une institution permettant aux Udaf (Unions Départementales des Associations Familiales) d'une région de coordonner la représentation officielle des familles auprès des instances régionales publiques et privées, et d'exprimer les intérêts familiaux à l'échelle régionale.

L'Uraf AURA permet de mutualiser les compétences techniques et politiques pour porter la parole des familles plurielles, à l'échelon régional. Comme d'initier des temps d'échanges et de réflexions entre acteurs du mouvement familial tels que le Forum régional, de proposer des formations aux militants familiaux.

L'UDAF DE L'ARDÈCHE

EN CHIFFRES (EN 2022)

3

Antennes départementales
(Annonay, Aubenas et Privas)

Salariés (en équivalent
temps plein au 31.12.2022)

51,50

1 021

Mesures de protection juridique (MJPM)
exercées au 31.12.2022

18 mesures ad 'hoc majeur et 93
mesures ad 'hoc mineur

111

22

Demandes d'informations sur la Plateforme
d'information et de soutien aux Tuteurs
familiaux (ISTF)

Mesures Délégée aux Prestations Familiales
(DPF)

36

463

Personnes accompagnées par le
Point Conseil Budget (PCB)

Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé
(MASP) et Mesures d'Accompagnement en Economie
Sociale et Familiales (MAESF) en file active

110

992

Dossiers Fonds d'Aide aux Jeunes
(FAJ) instruits

Personnes accompagnées
par le Conseiller Numérique

168

2 936

Aides Fonds Unique Logement
(FUL) attribuées

Service d'accompagnement social lié au
logement (ASLL)

1

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES



LE MOT DU DIRECTEUR



En deux ans, j'ai pu mesurer l'engagement du Conseil d'Administration et des collaborateurs dans les projets. Le plan stratégique opérationnel proposé en 2021 et adopté par le Conseil d'Administration a pour objectifs principaux, d'ici 2024, de devenir un acteur majeur dans la protection judiciaire et dans l'accompagnement des familles.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons œuvré afin d'améliorer la qualité de nos réponses aux attentes des personnes accompagnées. La quasi-totalité des salariés ont été impliqués dans de nombreux projets. Je les en remercie.



Nous avons continué à moderniser nos outils de travail afin d'être plus efficient et améliorer en même temps les conditions de travail des salariés par les actions suivantes :

- Nous avons changé d'opérateur de téléphonie et de fibre optique pour l'ensemble de nos sites. Au-delà de l'aspect matériel, nous avons fait évoluer notre organisation pour garantir la rapidité et la qualité de nos réponses.
- Le logiciel métier a été modernisé, les outils adaptés et l'ensemble du personnel formé.
- L'organisation administrative du Pôle MJPM a adopté de nouvelles méthodes de travail afin que chaque majeur soit pris en charge par une équipe de 3 personnes dédiées (un délégué mandataire, une assistante et un comptable tutélaire).

Parallèlement, nous construisons de nouveaux projets de services et les éléments qui s'y rattachent (livret d'accueil, document individuel...).

Dans ce contexte, nous avons également fait évoluer l'organisation générale de l'Udaf avec l'absence de deux responsables d'antenne pour longue maladie. Ainsi, la montée en compétence et en responsabilité de collaboratrices a permis de créer les postes de coordinatrices dans différents pôles (3 antennes, comptabilité tutélaire). La qualité du travail effectué a été salué par la mission de contrôle menée par nos autorités de tutelle (DREETS, DDETSPP).

Enfin, nous préparons notre déménagement pour courant 2024 dans nos nouveaux locaux privadois. Il en sera de même dans un second temps pour nos antennes. En parallèle, nous mettons en place la dématérialisation de nos processus « zéro papier » d'ici 2023 et 2024.

« La maison de la Famille » créée dans nos nouveaux locaux, avec une déclinaison itinérante sur l'ensemble du département, sera l'aboutissement du développement de notre service d'actions sociales et familiales en facilitant l'accès aux droits et aux services (accompagnement social, parentalité, droit des consommateurs, conseil budgétaire, conseil numérique...).

Pour conclure, je remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance, l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement quotidien, nos financeurs (CAF, Conseil Départemental, Etat...) pour nous déléguer des missions de service public à destination des familles ardéchoises et de l'ensemble de la population de notre beau département.

Frédéric BÉNÉFICE
Directeur

LES OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE OPÉRATIONNEL



Structurer et organiser l'Udaf 07 pour de nouveaux défis



Rendre l'udaf 07 efficiente et préparer son développement

Proposer une qualité supérieure de gestion des mesures judiciaires



Etre un acteur incontournable sur la protection judiciaire

Apporter + de services de proximité aux familles et plus généralement à la population



Développer l'action sociale et familiale (Points Conseil Budget, Conseiller numérique, maison de la famille...)

Fédérer de nouvelles associations autour de l'udaf & proposer des actions en faveur des familles



Consolider la représentation des familles en Ardèche.

CIBLE À 2024

Acteur majeur dans la Protection judiciaire et dans l'accompagnement des familles (budget / numérique / habitation / médiation...)

SERVICE MESURES DE PROTECTION DES MAJEURS (MJPM)



La maladie, le handicap, l'accident peuvent altérer les facultés d'une personne. Le juge des tutelles peut alors décider d'une mesure de protection juridique par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts. Elle dépend des facultés de la personne à protéger. L'initiative d'une mesure de protection peut venir de la personne elle-même, d'un proche et dans certains cas du procureur de la République, un certificat médical est demandé pour toute mise en place d'une mesure de protection.

Depuis la réforme de 2007, le sujet de la qualification de l'activité de protection juridique des majeurs est incontournable. Des temps de formation permettent aux délégués mandataires d'adapter leurs pratiques aux nouvelles règles légales et d'intégrer les nouvelles normes qui modernisent notre société. Ce travail constant de mise à niveau du délégué mandataire se fait sur le même temps que l'exercice des mesures de protection, ce qui demande au délégué mandataire une qualité d'adaptation et d'assimilation rapide.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE

Les mesures de protections ont évolué au cours des réformes visant le domaine de la protection ou visant les procédures juridiques et judiciaires. Ainsi, aux grandes réformes comme celles de 1968 ou 2007 ont correspondu de nouvelles formes d'intervention auprès des majeurs protégés, donc de nouvelles formations au métier de tuteur-curateur. D'autres réformes venant modifier les procédures judiciaires comme la réforme du 19 mars 2019 demandent au délégué mandataire de se former aux nouvelles règles.

LA TUTELLE : UN RÉGIME DE REPRÉSENTATION

La tutelle : est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile. Le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas. Cette mesure est obligatoirement prononcée pour une durée déterminée. Le tuteur accomplit seul les actes conservatoires et d'administration.

LA CURATELLE : UN RÉGIME D'ASSISTANCE

La curatelle simple : le majeur conserve sa capacité d'initiative : il réalise seul les actes de gestion courante (actes d'administration et actes conservatoires). Les actes les plus importants doivent être consentis par le curateur et être signés conjointement (ex : la souscription d'un emprunt, la vente d'un immeuble).

La curatelle renforcée : outre les dispositions prévues dans la curatelle simple, le curateur perçoit seul les revenus de la personne protégée et assure lui-même le règlement de ses dépenses, sur un compte ouvert au nom de cette dernière.

LA SAUVEGARDE DE JUSTICE

La sauvegarde de justice est le niveau de protection le plus rapide à mettre en place. Il s'agit d'apporter immédiatement un minimum de sécurité à la personne concernée, avec un régime de courte durée (1 an renouvelable une fois).

Cette mesure peut éviter de prononcer une tutelle ou une curatelle, plus contraignante. Le majeur conserve l'exercice de ses droits, sauf exception. Il existe 2 types de mesures de sauvegarde de justice, judiciaire ou médicale.

Lors d'un mandat spécial, un mandataire est désigné dans le cadre de la sauvegarde de justice afin d'exercer ou d'accomplir des actes précis édictés par le juge pour le compte de la personne qui se trouve être sous sauvegarde et qui ne peut agir.

LE MANDAT AD 'HOC

Le mandat ad'hoc est celui par lequel le juge confie à un tiers une mission particulière, pour un acte bien déterminé. Cette mesure se justifie par l'existence d'un conflit d'intérêt entre la personne visée par l'acte et son représentant légal.

LE SUBROGÉ TUTEUR

Le subrogé-tuteur est la personne physique qui fait partie des organes de la tutelle. Il est désigné par le conseil de famille pour contrôler la gestion du tuteur. En particulier, le rôle du subrogé-tuteur est de représenter l'incapable mineur ou le majeur protégé lorsque les intérêts de ces derniers se trouvent en opposition avec ceux du tuteur.

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE (MAJ)

Elle a pour objectif d'amener l'utilisateur à une meilleure gestion de ses prestations sociales. C'est une mesure d'accompagnement pour répondre à certaines situations de précarité et d'exclusion. La MAJ ne peut être ordonnée qu'après l'échec de la MASP. L'UDAF perçoit les prestations sociales (MAJ) sur un compte individuel ouvert au nom de la personne. Elle mènera une action éducative auprès du bénéficiaire afin de rétablir les conditions d'une bonne gestion des ressources.

L'HABILITATION FAMILIALE

Il s'agit d'une mesure de protection destinée aux familles pour pouvoir assister ou représenter un proche dans l'accomplissement d'actes juridiques, lorsqu'il est dans l'impossibilité de pourvoir seul à ses intérêts, en raison d'une altération médicalement constatée de ses capacités mentales et/ou corporelles.

La mesure d'habilitation familiale est individualisée et proportionnée à la situation de votre proche.

MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Ce dispositif vise à répondre à la situation des parents d'enfants qui présentent des handicaps graves pour leur permettre d'organiser à l'avance la protection de leur enfant majeur en choisissant la personne qui le représentera

SERVICE MJPM

ACTIVITÉ 2022

Les mesures de protection sont des mesures juridiques et donc encadrées par la loi. L'exercice de ces mesures est confié par un juge des tutelles, celui-ci désignant le service mandataire tel que l'UDAF qui sera en charge de la mesure de protection.

Au 31 décembre 2022, le service MJPM de l'UDAF enregistrait **1 021 mesures (contre 1 000 en 2021)**. La file active est gérée par **21 délégués mandataires** répartis sur les 3 antennes (Annonay, Aubenas et Privas). Cette activité est complétée par le suivi de :

- **18 mesures ad hoc majeur**
- **93 mesures ad hoc mineur** : ce type de mesure ne cesse d'augmenter et son financement n'est pas assuré.

Nous avons une légère augmentation de l'activité par rapport à 2021 (21 mesures supplémentaires). Nous constatons que cette augmentation s'explique par une baisse du nombre de décès, très important l'année dernière du fait de la pandémie.

Nous avons noté le flux des mesures suivant :

- 144 nouvelles mesures ordonnées par un juge
- 123 fin de mesures
- 45 transformations de mesures

NOUVELLES MESURES

31 tutelles
67 curatelles renforcées
3 curatelles simple
2 MAJ
4 tutelles ou curatelles aux biens
4 tutelles ou curatelles à la personne
32 sauvegardes de justice
1 Subrogé tuteur

FIN DE MESURES

72 décès
32 changements de tuteurs
(nouveau département, famille)
17 retours à l'autonomie
2 mesure caduque

SERVICE MJPM

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LE PRÉVISIONNEL ET LE RÉALISÉ

Depuis l'arrêté préfectoral n° 07-2016-08-17-001 du 17 Août 2016, nous sommes autorisés à gérer 1 120 mesures.

	Nombre de mesures en 2022		
	Prévisionnel	Flux net	Réalisé
MAJ	13	-9	4
Curatelles	649	-25	624
Tutelles	426	-47	379
Subrogé tuteur	0	+3	3
Mandats spéciaux Sauvegarde de justice	12	-1	11
TOTAL	1 100	-79	1 021

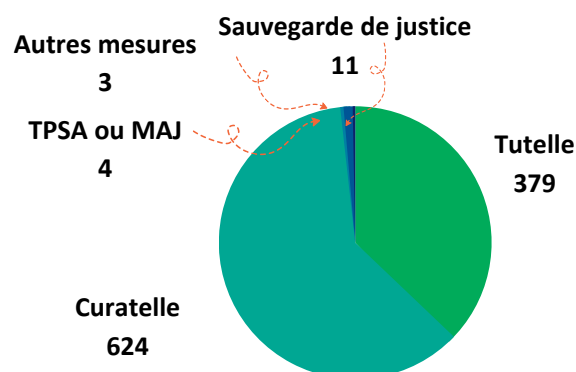
En 2022, le prévisionnel à atteindre était de 1 100 mesures alors que le réalisé n'est que de 1 021 mesures. Le service progresse. Dans l'année nous avons pu atteindre 1040 mesures.

RÉPARTITION PAR TYPE DE MESURE

- 379 personnes sont suivies pour une mesure de tutelle
- 624 personnes sont suivies pour une mesure de curatelle
- 4 personnes pour un mesures d'accompagnement Judiciaire (MAJ)
- 11 personnes sont suivies pour une mesure de sauvegarde de justice
- 3 personnes sont suivies pour d'autres mesures spécifiques

LA RÉPARTITION DU NOMBRE DE MESURES DE PROTECTION

Les niveaux de protection juridique sont gradués. La tutelle impacte une grande partie de l'exercice des droits sauf les droits dits personnels. La curatelle permet à la personne d'exercer ses droits avec le concours du curateurs.



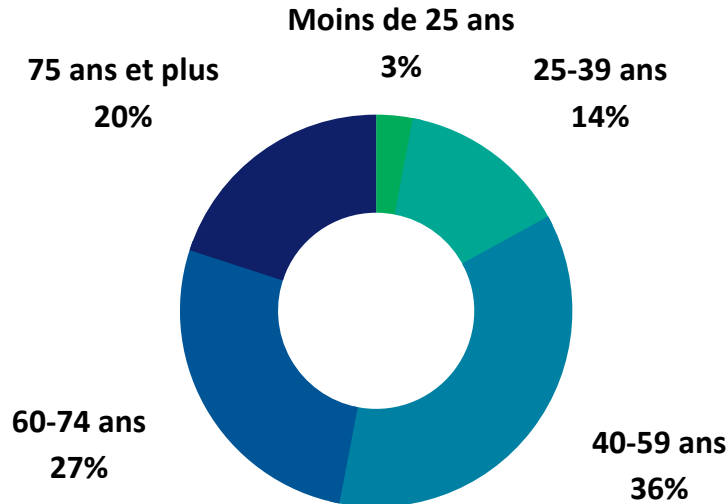
Il est à souligner qu'une réforme est intervenue le 23/03/2019 dans le cadre de la réforme pour la justice, loi qui vise aussi les pratiques tutélaires.

SERVICE MJPM

L'ÂGE MOYEN DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR L'UDAF

Au sein de l'UDAF, le service de Protection Juridique des Majeurs exerce ces mesures de protection judiciaire auprès de personnes touchées par une incapacité médicalement constatée.

Une majorité des personnes accompagnées est âgée entre 40 et 59 ans.



L'ÂGE, LE TYPE DE MESURE ET LE SEXE

Pour chaque mesure, le délégué mandataire formalise un accompagnement individualisé, construit chaque fois que possible avec le majeur protégé.

Type de mesure	Sexe	Moins de 25 ans	De 25 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 à 74 ans	75 ans et plus
Tutelle	Homme	6	22	58	68	42
	Femme	3	14	33	39	81
Curatelle	Homme	10	61	168	82	26
	Femme	8	40	99	78	40
MAJ	Homme	0	0	0	0	0
	Femme	0	1	3	0	0
Sauvegarde de Justice et autres	Homme	2	1	3	7	3
	Femme	2	2	6	2	11

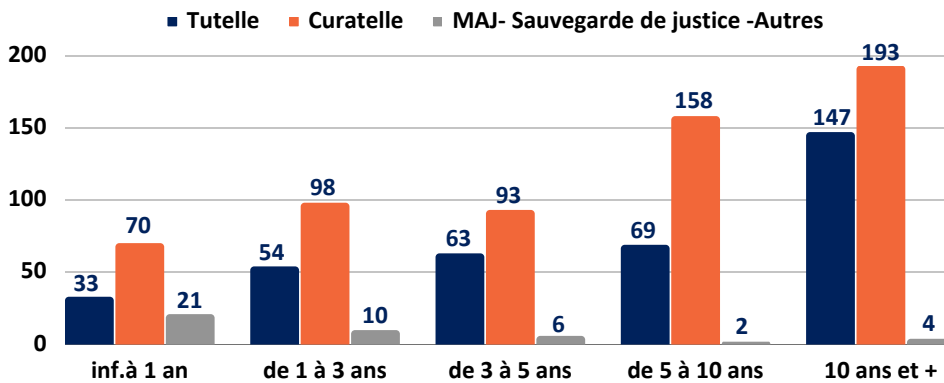
Nous pouvons constater que la mesure de protection de tutelle concerne un plus grand nombre de femmes âgées de 75 ans et plus tandis que la curatelle davantage les hommes âgés de 40 à 59 ans.

SERVICE MJPM

LA DURÉE DE VIE D'UNE MESURE

Le délégué mandataire agit dans le cadre légal. Il exerce le mandat confié par le juge. Une mesure de protection juridique de type tutelle ou curatelle est prononcée pour un temps déterminé. La mesure prend fin selon certains événements : durée du mandat arrivant à son terme, main levée ou décès.

A la fin de la mesure le délégué mandataire accomplit des actions permettant de fermer la mesure.



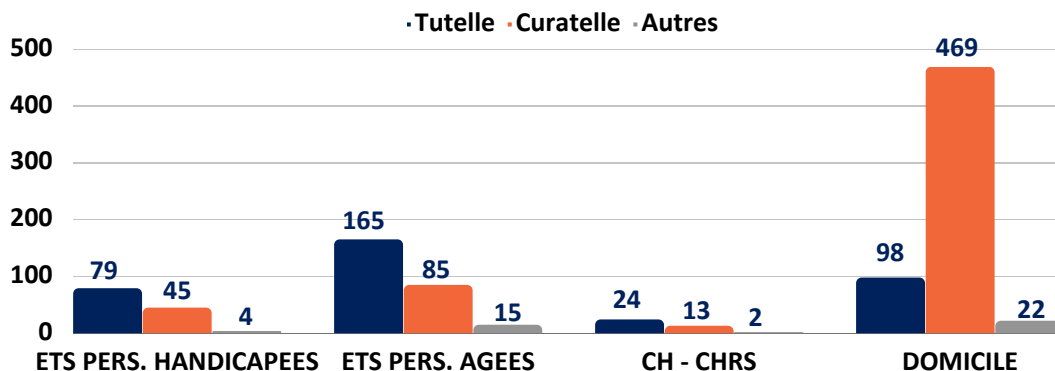
A la fin d'une mesure, le délégué mandataire remet au majeur protégé l'ensemble des pièces composant son dossier administratif : les relevés de comptes, le budget, les factures, le compte rendu de gestion et lui indique les affaires en cours. Il y aura un temps d'échange avec la personne pour la transmission de son dossier.

La même procédure est effectuée en cas de main levée de la mesure ou de son transfert de la mesure vers un autre organisme tutélaire ou tuteur indépendant.

En cas de décès, le délégué mandataire devra remettre aux héritiers ou au notaire les comptes rendus de gestion des cinq dernières années.

LES LIEUX DE VIE DES MAJEURS

Le Majeur Protégé choisit son lieu de vie. Le type de logement des personnes protégées sera adapté en fonction de leur autonomie et de leur budget. En 2022, nous notons que 58% des majeurs protégés vivent à domicile et 42% sont hébergés dans établissements spécialisés.



Les dépenses liées au logement (loyer, frais d'hébergement en établissement, dépenses d'énergie, assurances, aide à domicile) représentent le poste le plus important des dépenses globales annuelles dans le budget des majeurs protégés.

Les ressources des majeurs protégés sont constituées principalement de prestations sociales et de retraites.

TÉMOIGNAGES

Chef de projet - Évolution du Logiciel métier MJPM

Le logiciel métier de la tutelle est un outil utilisé par l'ensemble des professionnels qui gèrent des mesures de protection juridiques et administratives confiées au Mandataire Judiciaire UDAF Ardèche.

Il se compose de 2 piliers : Uni-T pour la gestion proprement dite des mesures et Magis qui gère l'ensemble des documents entrants et sortants (courriers). Utilisé par les équipes depuis une dizaine d'années, des formations de mise à niveau étaient nécessaires.

Le dernier trimestre 2022 a été consacré à ces formations, sur 8 fonctionnalités du logiciel, pour un total de 44 collaborateurs à former.

Pour l'avenir, il sera prévu des sessions de formation chaque semestre, afin de former de nouveaux collaborateurs, ou bien de perfectionner les acquis. Dans l'évolution du logiciel, deux nouveautés : un service postal dématérialisé pour l'envoi, et une interconnexion avec la plateforme e-mjpm, portail national numérique pour la prise en charge des majeurs protégés et la coordination avec les juges.



JURISTE
ET
DÉLÉGUÉ
MJPM

PA. DE SAINT PRIX - Juriste de l'Udaf et Délégué MJPM Privas

Coordinatrice Comptabilité MJPM - Nouvelle organisation comptabilité

Une nouvelle organisation a été mise en place cette année. Le but étant de créer un lien solidaire entre les services, pour accompagner le majeur protégé. Un comptable rattaché à plusieurs mandataires.

L'équipe est composée de 5 comptables qui ont entre 4 à 6 mandataires soit 150 à 280 dossiers. Le comptable a une maîtrise du dossier de l'ouverture à la clôture et un échange plus direct entre le mandataire et la secrétaire.

Un petit plus est venu accompagner ce changement en fin d'année, avec une évolution du logiciel : plus moderne, plus accessible à tous, pour une gestion plus fluide des dossiers !

M. LAURENT - Coordinatrice Comptabilité MJPM de l'Udaf



COORDINATRICE
COMPTABILITÉ
MJPM

TÉMOIGNAGES

Pour ma part l'année 2022 a été riche en changements.

Changement du parc informatique, double écran, changement de prestataires en téléphonie, nouveaux matériels (téléphone, casque), amélioration de la connexion internet. Cela permet de gagner en efficacité. Chaque déléguée à désormais une ligne mobile dédiée, permettant un délai de réponse raccourcis.

Depuis début 2022, une négociation en assurance a été faite pour les majeurs protégés, dans leurs intérêts, afin d'obtenir un tarif préférentiel.

Depuis mars 2022, création du poste de coordinatrice d'antenne.

Mme BRENIER, désormais coordinatrice d'antenne sur Annonay, est un vrai pilier. Elle a diverses missions afin d'apporter un soutien auprès de l'équipe d'Annonay.

Mise en place de groupes de travail (commission éthique, communication entrante, UNIT/MAGIS..).

Grâce à ces groupes, depuis novembre 2022 nous avons un nouveau logiciel, appelé « UNIT N.G ». Il est plus évolué.

Modification des horaires d'accueil, élargissement des plages horaires, 5 jours sur 7 de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Ce qui nous rend plus accessible auprès des majeurs protégés et/ou professionnels.

Nouvelle organisation depuis décembre 2022, un délégué mandataire + une assistante administrative + un comptable. Point positif : un seul interlocuteur.

A. FRACHISSE - Assistante Tutélaire MJPM antenne Annonay

« Arrivée sur le service AGBF en Juin 2022, après 6 ans passés au service Tutelle, j'ai souhaité apporter un peu de nouveauté à mon quotidien professionnel.

Pour cela, la participation au CNC DPF a été une nécessité. Il s'est déroulé sur 3 périodes de 3 jours. Au final, un rendu écrit était attendu, pour exposer notre posture professionnelle et nos compétences, au travers d'une situation donnée.

Les mesures AGBF nous sont confiées par le Juge des Enfants. Nous sommes mandatés pour gérer, en faveur des enfants, la part des prestations familiales. Il convient d'aborder la situation de la famille dans sa globalité, pour gérer finalement un budget partiel.

Notre rôle s'axe davantage sur un travail éducatif, visant l'autonomie des parents dans la gestion de leur quotidien, de leur budget, de leurs démarches administratives mais également dans leurs fonctions parentales ».

A.FEOUGIER - Déléguée Mandataire MJPM antenne Aubenas

ASSISTANTE
TUTÉLAIRE
MJPM

DÉLÉGUÉE
MANDATAIRE
MJPM

INFORMATION SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF)



OBJECTIFS

Le service vous renseigne lorsque vous avez été mandaté pour exercer une mesure :

- Établir un inventaire de patrimoine d'un majeur.
- Réaliser un compte-rendu annuel de gestion.
- Requérir l'autorisation du juge pour les actes importants concernant la personne protégée.

L'Udaf dispose d'une équipe professionnelle pour renseigner les tuteurs familiaux durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future). Ce service est ouvert à tous et gratuit.

Sur les 3 sites (Privas + Annonay + Aubenas), il a été enregistré 22 interventions ISTF réparties de la façon suivante :

- 11 interventions ont été réalisées en réception d'appels téléphoniques, 6 interventions en accueil physique dans le local professionnel, et 1 intervention à domicile, 2 interventions session tribunal (groupe de 15 personnes auditeurs), 1 intervention en institution (groupe de 30 personnes), 1 intervention en établissement (groupe de 15 personnes).
- 8 demandes émanaient d'hommes, et 14 demandes émanaient de femmes
- Les demandes émanent de partenaires professionnels, de tuteurs familiaux en charge d'une mesure de protection intra familiale dont habilitations familiales, demandes en amont d'une mesure de protection.

C'est pratiquement une vingtaine d'heures d'entretien.

Les questions portaient sur :

- Ouverture de la mesure
- Informations sur les mesures de protection
- Rôles et les obligations du tuteur/curateur
- Domaine juridique
- Gestion financière et budgétaire
- Patrimoine et inventaire
- Listes des médecins experts et coût du certificat
- Protection de la personne
- Placements financiers
- Démarches administratives
- Recours contre la mesure

La prise de connaissance de l'existence de l'ISTF provenait de : Médias, plaquette d'informations, Tribunal Espace Judiciaire, suite à une précédente visite, service d'une Mairie, proches ou voisins...

SERVICE DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES (DPF)



La Mesure d'Aide Judiciaire à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance à l'article 375-9-1 du Code Civil au titre de l'assistance éducative.

Le juge des enfants est saisi par le Procureur de la République quand un enfant est considéré en danger. C'est-à-dire quand ses conditions de vie risquent de mettre en danger sa santé, sa moralité, son éducation, ou son entretien ou compromettre gravement son développement physique, affectif, intellectuel ou social.

Lorsque le RSA servi aux personnes isolées ou les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants et que la Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF) n'apparaît pas suffisante, le juge des enfants peut ordonner qu'ils soient en tout ou partie versés à une personne physique ou morale qualifiée dite « le délégué aux prestations familiales ».

Le service apporte aide et conseil aux parents. Il permet à ceux-ci de se réapproprier leurs fonctions parentales en tenant compte des besoins élémentaires de leurs enfants. Par cette intervention, il favorisera également la cohésion de la cellule familiale.

Ainsi, la MJAGBF relève d'une véritable mission éducative dont les spécificités sont :

- L'action au domicile
- L'approche globale de la situation et des difficultés familiales
- L'apport d'une aide concrète aux familles dans leurs difficultés budgétaires et financières
- Le soutien à la parentalité

L'objectif est de parvenir à une gestion autonome des prestations en s'appuyant sur les capacités, les compétences des familles.

Ce qui nécessite :

- Une analyse du fonctionnement familial tant budgétaire, administratif que social
- Un accompagnement sur l'organisation du budget basé sur les priorisations et l'anticipation des dépenses

ACTIVITÉ 2022

Le service enregistre 36 mesures en 2022 (contre 35 en 2021 et 26 en 2016).

Service Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé et Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiales (MASP ET MAESF)



Les lois du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs ont confié aux Départements la mise en œuvre et le financement des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) ainsi que des Mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF), instituant une nouvelle mesure de protection administrative de l'enfant.

Le Département de l'Ardèche, s'appuyant sur les dispositions législatives et réglementaires, a souhaité confier la gestion de ces mesures administratives à l'Udaf de l'Ardèche.

En 2023, la confiance des élus du Département est renouvelée puisqu'une convention devrait être signée par le Département et l'Udaf pour une durée de 2 ans.

LES ORIENTATIONS DU SERVICE

Dans le cadre de ce dispositif, il s'agit de mettre en œuvre :

- **Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)** destinées à aider toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources. Les services les accompagnent dans la bonne gestion de leur budget. La mesure avec gestion de prestations correspond à la MASP2, tandis que la mesure sans gestion de prestations correspond à la MASP1.
- **Les Mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF)** ont pour objectif d'apporter une aide aux personnes, ayant à leur charge un ou plusieurs enfants et confrontées à des difficultés de gestion du budget familial. Elles permettent de donner des informations, des conseils pratiques et un appui dans la gestion du budget au quotidien, Il est ainsi défini les priorités budgétaires dans l'intérêt du ou des enfants du foyer.

Ces mesures sont initiées par les services du Département et prennent individuellement la forme d'un contrat d'accompagnement social personnalisé susceptible d'être modifié. Les modalités comprennent des engagements réciproques entre le département (prescripteur de la mesure) et la personne concernée (le bénéficiaire de la mesure).

L'attribution des nouvelles mesures, les renouvellements, les transformations et les arrêts des mesures en cours sont décidées en Comités du Logement et de l'Accompagnement Social Territorial (CLAST) mensuellement.

En sa qualité de prestataire, l'Udaf assiste à toutes les réunions CLAST sur tout le territoire ardéchois.

SERVICE MASP ET MAESF

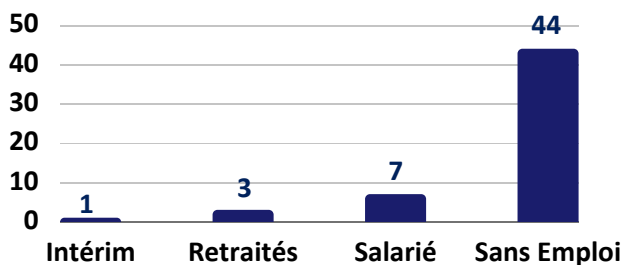
ACTIVITÉ 2022

L'objectif quantitatif maximum était de 1 320 mois-mesures par an. Sur l'année 2022, le nombre de mois-mesures est de 1 274. 9 mesures ont été orientées vers des mesures judiciaires.

NOUVELLES MESURES

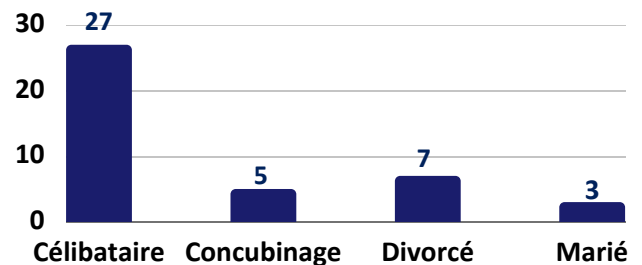
Pour cette année 2022, on note une **augmentation des nouvelles mesures**. En effet, 55 nouvelles mesures (contre 49 mesures en 2021) ont été validées par les Directions Territoriales d'Action Sociale (DTAS).

Situation socio-professionnelle



80% des personnes orientées sont sans emploi.

Situation familiale

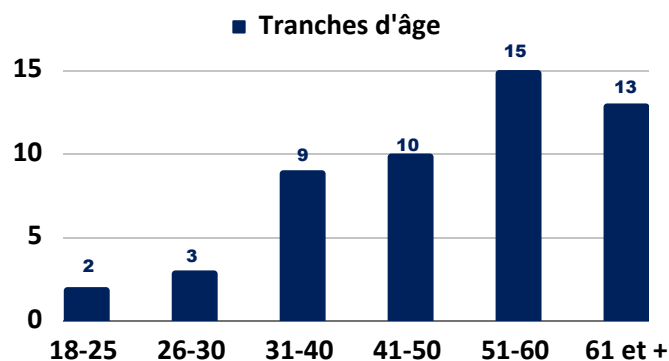


49% des bénéficiaires sont célibataires.

Proportion Femmes / Hommes

54.5 % sont des femmes et 45.5 % sont des hommes.

Tranches d'âge



La tranche d'âge la plus représentative se situe entre 51 et 60 ans, soit 27%. 26,3% des bénéficiaires ont plus de 61 ans.

SERVICE POINT CONSEIL BUDGET (PCB)



HISTORIQUE

L'UDAF de l'Ardèche gère trois labels couvrant tout le territoire de l'Ardèche.

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et en lien avec les objectifs de la stratégie nationale d'éducation financière, le gouvernement a décidé de poursuivre la généralisation des Point Conseil Budget (PCB)

OBJECTIFS, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES PCB

L'objectif principal des PCB est d'accompagner des familles confrontées à des difficultés financières et de gestion budgétaire. Ils permettent aussi de repérer des familles en difficulté non connues des services sociaux.

RÉALISATION 2022

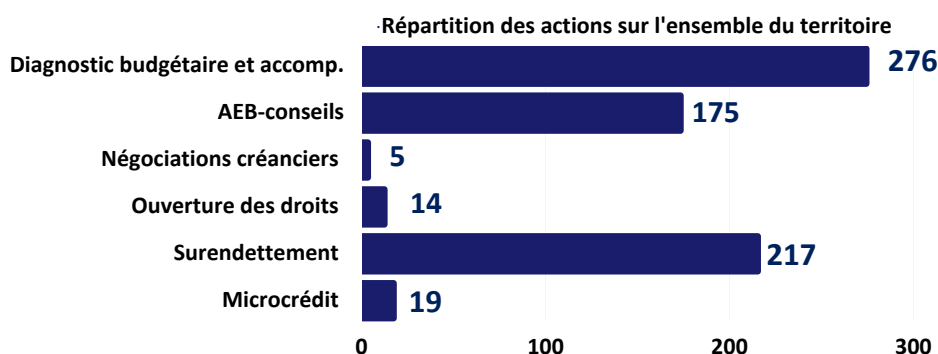
Sur l'année 2022, le dispositif PCB enregistre 463 dossiers (nombre de personnes suivies individuellement par an - au moins un RDV et/ou un suivi) contre 391 dossiers en 2021 et 275 dossiers en 2020. Ils se répartissent comme suit :



On comptabilise 650 rendez-vous sur l'année dont 205 dossiers de surendettement.

Nous avons organisé 2 actions collectives par label sur les thèmes : « Comment gérer son budget ? » et « Les astuces pour maîtriser et mieux gérer son budget ».

LES ACTIONS CONDUITES AUPRÈS DES MÉNAGES



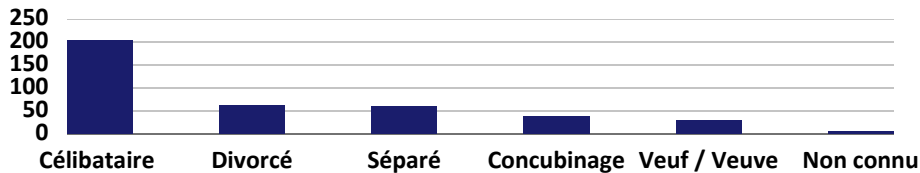
SERVICE PCB

PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2022

Proportion Femme/Homme

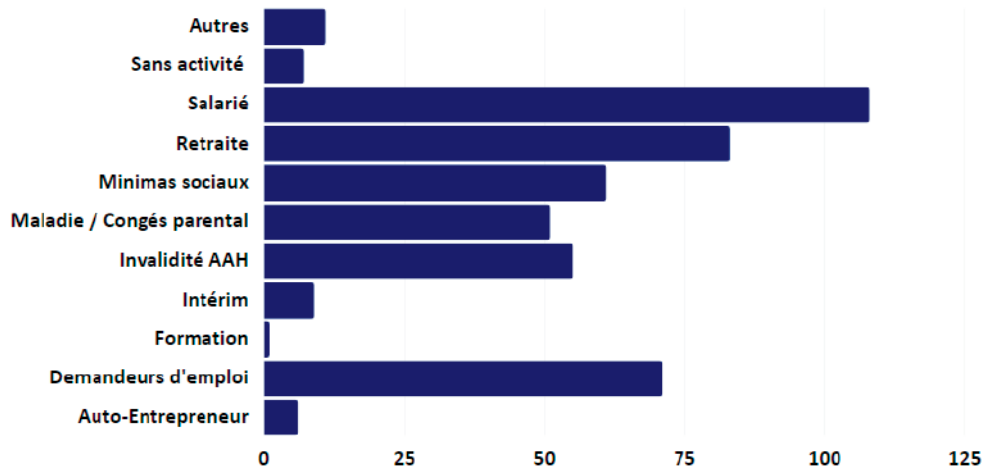
Les personnes aidées sont des femmes à 57% contre 43% pour les hommes.

Situation familiale



44% des personnes accompagnées sont célibataires, 13,2% sont mariées, 13% sont divorcées et 13,2% sont séparées.

Situation socio-professionnelle



Actuellement 23,3% des personnes aidées sont des salariés, 17,9 % des retraités et 15,3% sont des demandeurs d'emploi. La part de nos accompagnements auprès des personnes retraitées est en augmentation. Toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées.

CONCLUSION

Les constats dominants enregistrés font état encore et toujours d'une progression importante des accompagnements des personnes, des familles et des allocataires de la CAF de l'Ardèche par les conseillères des Points Conseil Budget de l'Udaf de l'Ardèche.

SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)



Depuis le mois d'Octobre 2022, l'Udaf exerce des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL). Ces missions sont confiées à l'Udaf par Action Logement Services (ALS), sur le territoire Centre et Nord Ardèche.

CONTENU DE LA MISSION

Il s'agit d'une prise en charge globale des problématiques ayant une incidence sur le logement (accès ou maintien dans le logement).

Le contrat social peut porter sur :

- l'accompagnement à la gestion du budget ou dans les démarches administratives
- la constitution, dépôt et suivi d'une déclaration de surendettement puis du plan de surendettement ou d'une demande de logement social
- la mobilisation d'aides financières,
- la prévention des expulsions, médiation avec le bailleur en cas de dette locative,
- la médiation en cas de troubles d'occupation,
- la recherche de solution d'hébergement,
- la mise à l'abri de personnes victimes de violences intra-familiales,
- l'entretien et l'appropriation du logement,

La durée prévisionnelle de la mission est de 6 mois renouvelable (renouvellement dans la limite de 24 mois). La prise de contact avec le bénéficiaire est effectuée dans les 15 jours. Les rencontres sont à minima mensuelles.

CONCLUSION

Les demandes d'ASLL concernaient l'intégration dans un nouveau logement et la recherche de solution de relogement. La conseillère a su se rendre disponible pour les bénéficiaires (visite à domicile en fonction des horaires de travail).

SERVICE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)



OBJECTIFS

Créés en 1989, généralisés en 1992, les fonds d'aide aux jeunes (FAJ) permettent l'octroi d'aides financières ponctuelles et subsidiaires aux jeunes de 16 à 25 ans pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Depuis le 1er janvier 2005, date d'entrée en vigueur de la loi du 13 août 2004, relatives aux libertés et responsabilités locales, les fonds d'aide aux jeunes sont placés sous la responsabilité des conseils départementaux.

Ce fonds s'inscrit en complémentarité de l'action du réseau des missions locales d'insertion dans la lutte contre l'exclusion des jeunes.

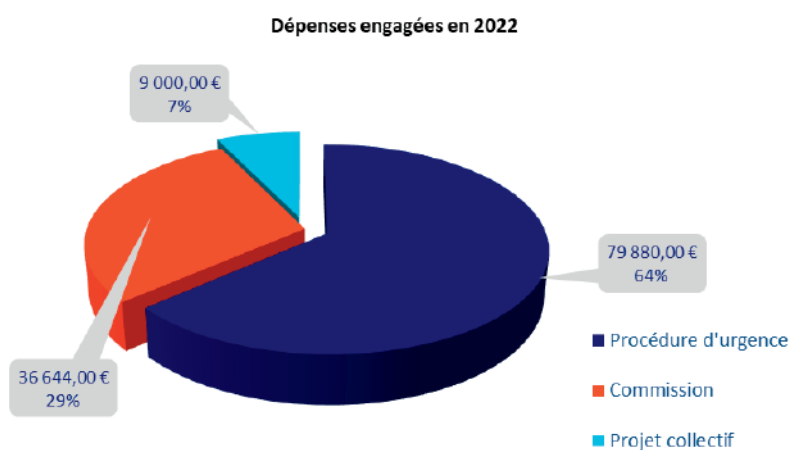
Une fois par mois, une commission composée des représentants des missions locales et du département se réunit pour statuer sur les demandes.

ACTIVITÉ 2022

Le dispositif a traité 992 dossiers : 85 dossiers « commission » et 883 procédures d'urgence.

Répartition des aides globales

Le poste analytique des procédures d'urgence représente 63 % des dépenses totales.

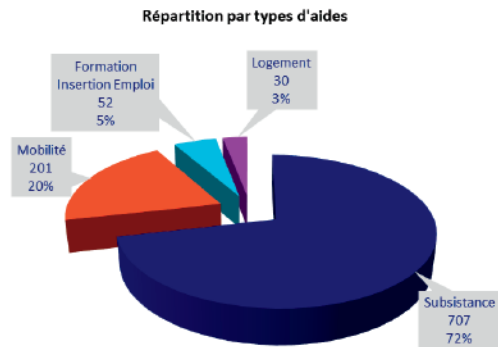


TYPOLOGIE DES AIDES ATTRIBUÉES

Le Fonds d'aide aux Jeunes peut intervenir dans plusieurs domaines qui sont la subsistance, la mobilité, la formation, l'insertion professionnelle, etc.

Typologie des aides

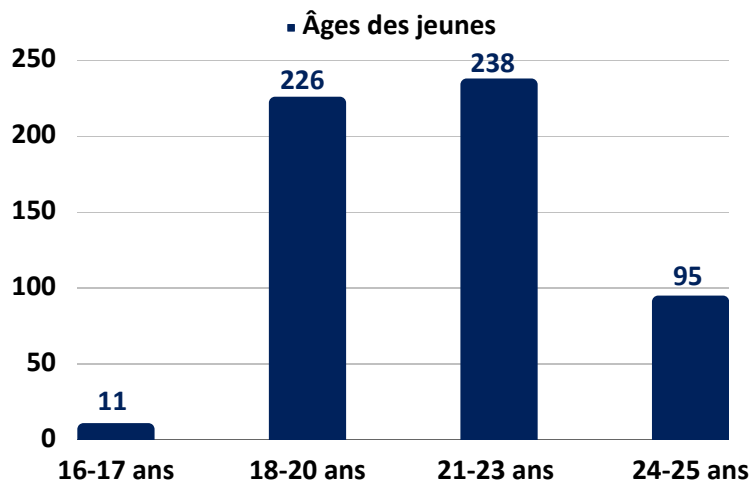
- Subsistance : 707
- Mobilité : 201
- Formation Insertion Emploi : 52
- Logement : 30



La majorité des aides demandées concerne la subsistance (72%) suivi par la mobilité (20%).

ÂGE DES JEUNES

La majorité des jeunes ont entre 21 et 23 ans, puis suivent de très près les 18-20 ans. On constate que les moins de 18 ans sont très peu nombreux (11 jeunes seulement).



Sur les 992 dossiers déposés (commissions et procédures d'urgence) 227 jeunes ont effectué plusieurs demandes d'aides dans l'année.

AIDES COLLECTIVES

Le dispositif a été mobilisé par les 3 missions locales pour des projets collectifs pour un montant de 3 000.00 € chacune, soit un total de 9 000 €. De manière générale, elles ont reconduit les actions menées en 2021.

SERVICE FONDS UNIQUE LOGEMENT (FUL)



LES BASES LÉGALES

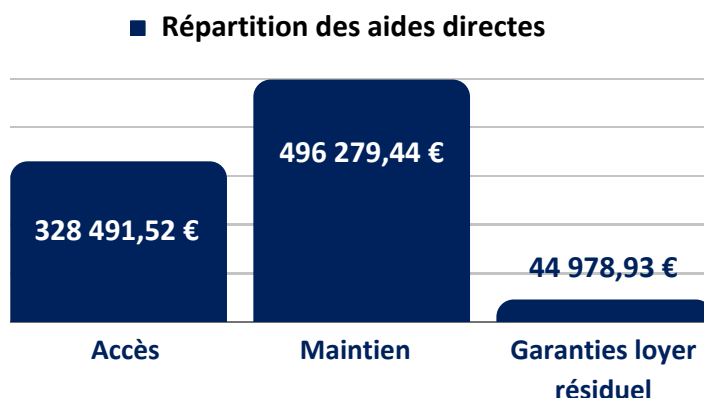
Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été créé par les pouvoirs publics via la loi BESSON du 31/05/1990. La finalité est d'aider directement les ménages en difficulté sous forme de prêts et/ou de subventions à accéder au logement. Le Fonds peut également soutenir financièrement des actions qui contribuent à cet objectif par des aides spécifiques de prévention.

La loi du 13/08/2004 fait obligation aux départements de créer un fonds unique regroupant les aides au logement, à l'énergie et à l'eau potable. En Ardèche, le FSL est appelé le Fonds Unique Logement (FUL). Le Département de l'Ardèche a confié sa gestion financière et administrative à l'UDAF sous la forme d'un marché public triennal.

ACTIVITÉ DU FUL EN 2022

Pour 2022, le dispositif FUL a accordé 2 936 aides pour 2 182 dossiers, soit une très légère diminution (7%) par rapport à 2021 (pour mémoire : 2359 dossiers en 2021).

Répartition des aides directes



La masse financière engagée s'élève à 824 770.96 € (déduction faite des garanties loyer résiduel). Le poste de dépense le plus important du budget est celui des aides pour le maintien dans le logement. Les garanties loyer résiduel ne représentent que 5 % des dépenses.

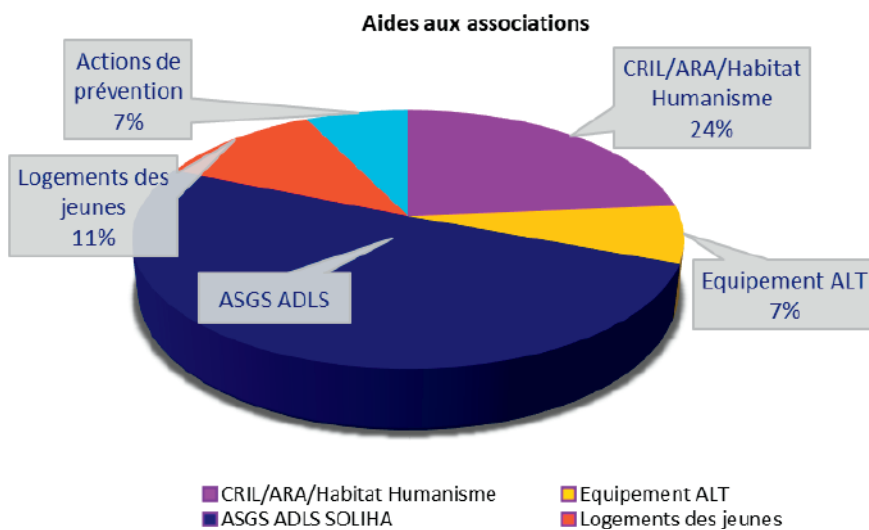
LES AIDES VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

Le dispositif du FUL prévoit également un accompagnement social lié au logement en vue de faciliter l'accès et le maintien dans ce dernier avec une perspective d'insertion et de prévention des expulsions.

LES AIDES AUX ASSOCIATIONS POUR DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Le FUL intervient pour aider financièrement des associations dans leurs projets de prévention ayant pour but de prévenir les impayés et les expulsions locatives, mais aussi de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne. Ces structures peuvent proposer des actions collectives et individuelles visant à accompagner les familles dans l'usage de l'énergie ou de l'eau par exemple.

À ce titre, le FUL s'est engagé pour 139 500.00€ en 2022.



CONSEILLER NUMÉRIQUE



HISTORIQUE

D'après les statistiques de l'INSEE, ce sont près de 10 millions de personnes qui n'ont pas accès à internet, et plus de 25 millions de personnes qui ne possèdent pas les compétences nécessaires.

46% des parents ont besoin d'accompagnement sur l'usage numérique des enfants.

Cette fracture Numérique nécessite des dispositifs tels que les Conseiller Numérique.

En 2021, l'Udaf s'est positionné sur le recrutement et l'accueil de Conseillers Numériques France Services dans le cadre du plan France Relance.

OBJECTIFS, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'action se déroulera autour de trois thématiques considérées comme prioritaires :

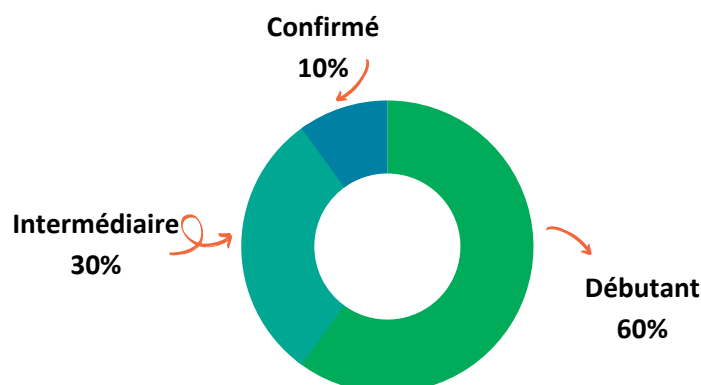
- soutenir les personnes accompagnées dans leurs usages quotidiens du numérique : accès aux droits, travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, réseaux sociaux ...
- sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usagers citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, suivre la scolarité des enfants ...
- rendre autonome pour réaliser des démarches administratives en ligne seul

Le conseiller numérique intervient sur tout le département, à titre individuel ou collectif. Il s'inscrit dans la démarche « d'aller vers ».

RÉALISATION 2022

Sur l'année 2022, le service enregistre 168 dossiers.

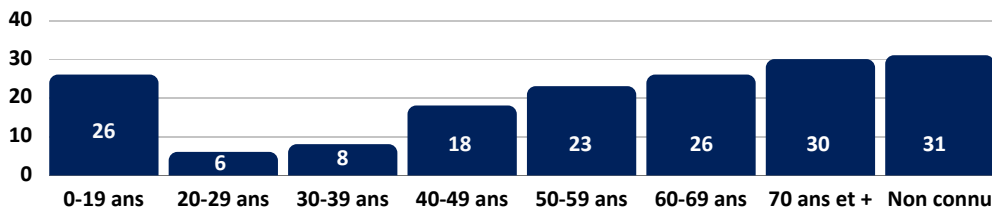
LE NIVEAU EN INFORMATIQUE DES USAGERS EN 2022



CONSEILLER NUMÉRIQUE

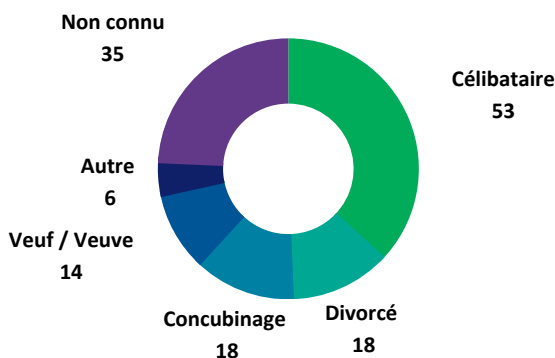
PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES EN 2022

Tranches d'âges



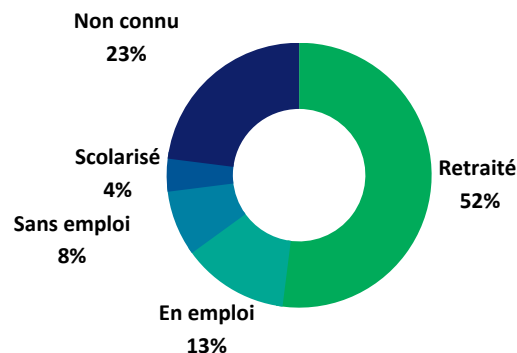
Sur les 168 personnes accompagnées, 15.5 % ont moins de 19 ans, 15.5 % ont entre 60 et 69 ans et 17.9 % ont plus de 70 ans. Les personnes aidées sont des femmes à 50.6 % contre 49.4 % pour les hommes.

Situation Familiale



Les personnes le plus aidées sont des célibataires, des divorcés et des concubins.

Situation socio-professionnelle



52 % des personnes aidées sont des retraités, 13 % sont en emploi et 8 % sont sans emploi.

Témoignage Conseiller Numérique

« Conseiller numérique à l'UDAF de l'Ardèche depuis 1 an, je prends plaisir à animer des ateliers auprès des usagers de tous horizons dans des lieux et des territoires divers et variés. Ces ateliers, véritables temps de rencontres et de partages avec les familles. La richesse de ce métier est d'Apprendre, Comprendre et Transmettre. La diversité des besoins et des demandes font la richesse de ces moments. »

A. CHARRIER - Conseiller Numérique

TÉMOIGNAGE D'UNE PERSONNE ACCOMPAGNÉE

« Les cours que je suis avec M. Charrier sont intéressants pour les découvertes que je fais sur mon téléphone. Il a une très grande patience et sait m'expliquer différemment ce que je ne comprends pas et c'est particulièrement appréciable, merci ! »

Madame M. - Personne accompagnée

CONCLUSION



L'UDAF UNIS POUR LES FAMILLES

6 149

**PERSONNES
ACCOMPAGNÉES
EN 2022**

9

**SERVICES
DESTINÉS AUX
FAMILLES**

54

**COLLABORATEURS
ACTIFS ET
À L'ÉCOUTE**

CONCRÈTEMENT

Les missions de l'UDAF de l'Ardèche sont au cœur des problématiques et des réalités familiales afin de :

Développer et Consolider le réseau d'associations familiales et sa dynamique

Être présent et actif face aux enjeux de société en lien avec l'intérêt des familles et valoriser la représentation familiale

Garantir la qualité des services rendus et les développer

Être ressource sur les politiques spécifiques de l'éducation des enfants et du vieillissement

En 2022, pour accompagner les familles sur tout le territoire de l'Ardèche, l'UDAF a proposé 9 prestations différentes regroupées autour de 2 pôles d'activité :

Pôle MJPM : services MJPM, DPF et ISTF

Pôle Action Sociale et Familiale : service FUL, service MASP, service MAESF, service FAJ, service PCB, conseiller numérique, ASLL

LE PÔLE ADMINISTRATIF DE L'INSTITUTION

TÉMOIGNAGE ORGANISATION DU SERVICE



**ASSISTANTE
DE LA
GOVERNANCE**

« L'année 2022 représente un réel changement pour le secrétariat de l'institution. Le service de l'accueil est désormais sous l'autorité de l'institution et ses missions ont évolué, en plus de l'accueil téléphonique et physique, du traitement du courrier, notre collaboratrice participe activement aux missions de l'institution.

L'institution a également renforcé son équipe avec l'arrivée d'une nouvelle secrétaire qui participe aux actions de communication et à l'activité de l'institution sur les réseaux sociaux en plus des tâches administratives dédiées.

De nouveaux projets en perspective pour l'année 2023, la mise en place d'une politique zéro papier...»

E. DECLERCK - Assistante de la Gouvernance

LES MISSIONS



**SECRÉTAIRE
DE LA
GOVERNANCE**

Gestion des actions de communication
Secrétariat administratif institution
Appui RH

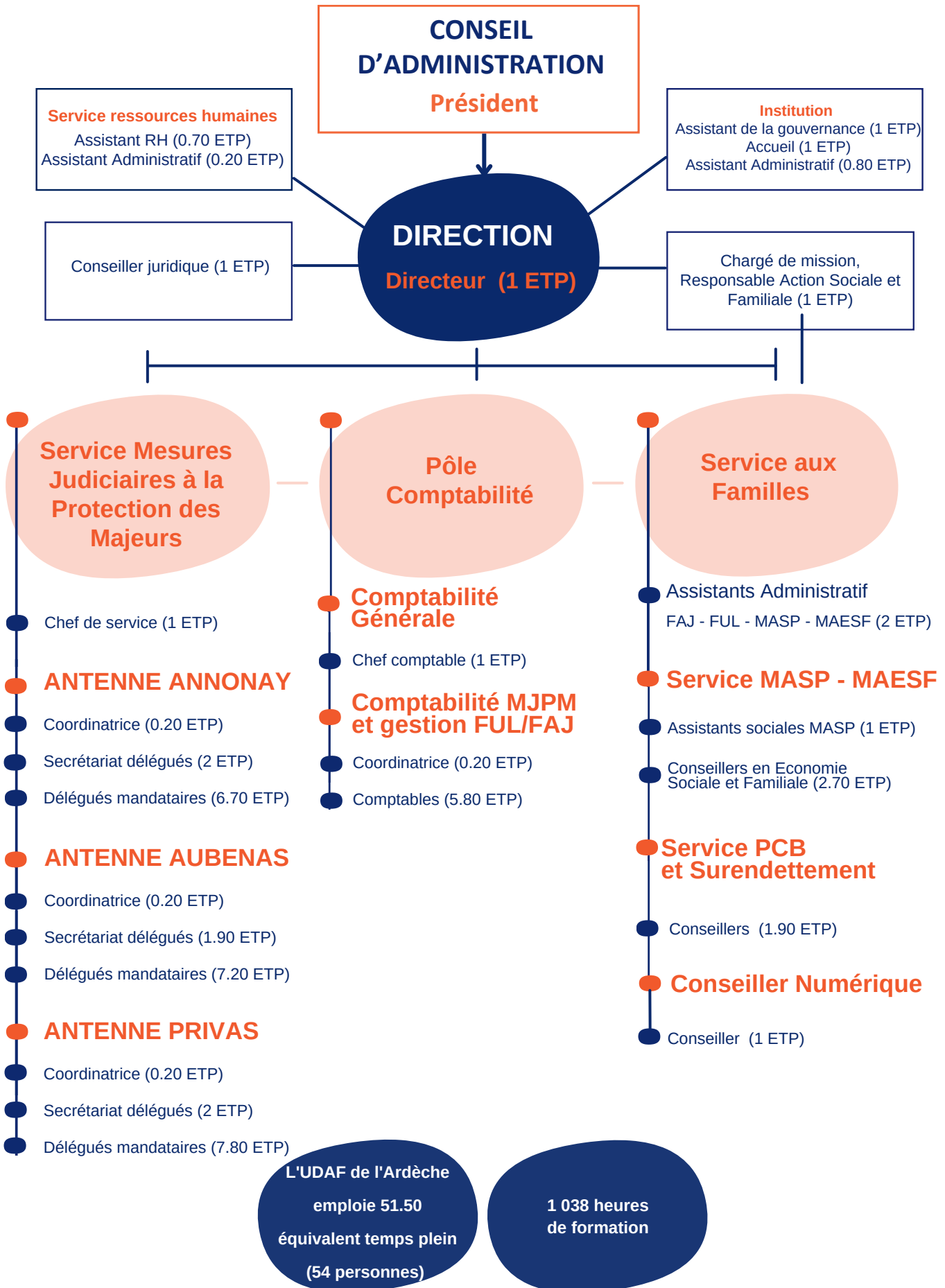
M.DURAND - Secrétaire de la Gouvernance

Accueil physique et téléphonique du public
Gestion du courrier
Secrétariat Administratif institution



**ACCUEIL
STANDARDISTE**

ORGANIGRAMME DES SERVICES





Antenne Annonay
Résidence Cordeliers 3 -
14 Avenue de l'Europe
07100 ANNONAY
04 75 67 56 23

Siège social
22 Cours du Temple
CS 80438
07004 PRIVAS CEDEX
04 75 64 54 00

Antenne de Privas
9 Cours du Temple
07000 PRIVAS
04 75 20 29 34

Antenne d'Aubenas
2 Boulevard Pasteur
07200 AUBENAS
04 75 35 54 79

RETROUVEZ-NOUS SUR

www.udaf07.fr

